

AU QUOTIDIEN, UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

M réso met en place la tarification solidaire pour voyager avec un tarif adapté à votre niveau de ressources.

Un tarif pastel adapté à votre quotient familial

	intra-Grésivaudan			
	30 j	1 an	30 j	1 an
Pastel A QF de 0 à 610 €	2,50 €	30 € ⁽¹⁾	2,50 €	30 €
Pastel B QF de 611 à 715 €	16,10 €	193,20 €	4,20 €	50,40 €
Pastel C QF de 716 à 805 €	21,40 €	256,80 €	6,90 €	82,20 €
Pastel D QF de 806 à 900 €	48,50 €	582 €	8,90 €	106,80 €

Abonnement valable 30 jours à compter de la première validation.

(1) Pour les abonnements Pastel A le prélèvement automatique est réservé aux personnes entre 18 et 25 ans ainsi qu'aux 65 ans et + et aux personnes invalides à 80 %. Les abonnements annuels Pastel B, C et D sont également disponibles en prélèvement automatique.



RESO-M.FR



Toute l'information et toutes les solutions de mobilité.



04 38 70 38 70

FLEXO+
PMR

04 76 20 66 33
pmr@reso-m.fr



Agence **CENTRE-VILLE**

49 av. Alsace-Lorraine, Grenoble

A B D E C1 C11 C12 C13 C14

Agence **GRAND'PLACE**

Arrêt Grand'place

A C3 C6 C8 65 67

Agence **STATIONMOBILE**

15 bd Joseph Vallier, Grenoble

C E C8 C13 C14 25

Agence **LE SQUARE**

11 bd Agutte Sembat, Grenoble

C1 C4 C8 16 18

Relais M du **CAMPUS**

442 avenue de la Bibliothèque,

Saint-Martin-d'Hères

B C C5 C8 C10 23 88 69

Agence **CROLLES**

431 avenue Ambroise Croizat, Crolles

C10 C11 35 84

Agence **VOIRON**

4 avenue des Frères Tardy, Voiron

C11 31 32 34 38 500



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Pensez
au tri !

Guide des tarifs solidaires



2025 + intra-Grésivaudan



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

À partir
du 01/09/2025

La tarification solidaire s'applique en fonction de vos revenus et est accessible à tous les ayants droit rattachés fiscalement à votre foyer.

Qui est concerné ?

- **Allocataires CAF** : bénéficiaires de prestations de la Caisse d'Allocation Familiales avec un quotient familial inférieur à 900 € et leurs ayants droit jusqu'à 25 ans.
- **Étudiants sous conditions** :
 - Boursiers sur critères sociaux échelons 4, 5, 6 et 7,
 - Bénéficiaires de l'Aide Spécifique Annuelle, pour Étudiants en Autonomie (ASAA),
 - Non-boursiers bénéficiaires du « Repas à 1 € ».
- **Bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'État AME**.
- **Non allocataires CAF** et leurs ayants droit jusqu'à 25 ans en fonction des revenus.
- **Bénéficiaires de la CSS** (Sous Complémentaire Santé Solidaire) avec ou sans participation et leurs ayants droit.
- **Les personnes en situation de demande d'asile ou en attente de titre de séjour**.

Où souscrire à l'abonnement ?

- Pour vous : Réalisez les démarches sur L'Appli M (possibilité en agence)
- Pour un ayant droit : Rendez-vous en agence pour créer le profil.



Rechargez votre abonnement

Plusieurs possibilités : aux distributeurs automatiques, sur L'Appli M, en agence de Mobilité ou dans un relais M.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Pour vous :
Justificatif d'identité nominatif ou Carte Oûra nominative
- Pour un ayant droit :
Justificatif d'identité nominatif ou livret de famille + photo d'identité ou Carte Oûra nominative

En plus, selon votre profil :

- **Allocataires CAF ou ayant droit d'allocataires CAF jusqu'à 25 ans** :
 - Attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent faisant figurer votre nom.
- **Jusqu'à 25 ans (si votre nom ne figure pas sur l'attestation CAF de vos parents)** :
 - L'original du dernier avis d'imposition sur le revenu de vos parents et livret de famille.
- **Pour les 18 à 25 ans fiscalement autonomes** :
 - Votre avis d'imposition,
 - Attestation de paiement CAF.
- **Étudiants sous condition** :
 - Justificatif de bourse sur critères sociaux (CROUS),
 - Ou justificatif de l'ASAA,,
 - Ou attestation d'attribution du repas à 1 €
- **Bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'État AME** :
 - Carte AME valide.

Non-allocataire CAF ou bénéficiaire du CSS avec ou sans participation ou jeune de moins de 25 ans fiscalement rattaché à ses parents non-allocataires CAF, rendez-vous à la Maison des Habitants, au CCAS ou à la mairie de votre lieu de résidence avant de faire votre demande, avec les pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Livret de famille

En plus, selon votre situation :

- **Non allocataires CAF ou allocataires CAF sans recevoir de prestation** :
 - Original du dernier avis d'imposition sur le revenu,
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Jeunes jusqu'à 25 ans, rattachés à leurs parents qui ne sont pas bénéficiaires des allocations CAF** :
 - L'original du dernier avis d'imposition, sur le revenu des parents.
- **CSS avec ou sans participation** :
 - Attestation CSS en cours de validité,
 - Original du dernier avis d'imposition sur le revenu.

La Maison des Habitants, le CCAS ou la Mairie vous délivrera un document avec lequel vous pourrez ensuite réaliser votre demande pour bénéficier du tarif solidaire

- **Les personnes en situation de demande d'asile ou en attente de titre de séjour** sont invitées à se rapprocher de leurs structures d'accueil et/ou d'hébergement conventionnées.